

**Conseil économique et social**

Distr. : générale
31 août 2017

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité de la coopération et de l'intégration régionales
Dixième session
Addis-Abeba, 1^{er} et 2 novembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
État d'avancement de la mise en œuvre
du programme relatif à l'intégration régionale
et au commerce

Rapport exhaustif sur l'évolution de l'intégration régionale en Afrique dans les domaines du commerce, de l'investissement, des infrastructures, de l'industrialisation, de la gestion foncière, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture en vue d'influencer les politiques

I. Introduction

1. La Division de l'intégration régionale et du commerce propose des recherches axées sur l'exploitation des politiques relatives à l'investissement, à l'intégration régionale, aux questions foncières, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à l'énergie, aux infrastructures, au commerce et à l'industrie en faveur du développement et de la transformation structurelle de l'Afrique. Entre janvier 2016 et juin 2017, la Division a également mené des activités visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 et à les intégrer dans les cadres stratégiques, les plans d'action et les programmes nationaux, le tout s'inscrivant dans les efforts de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) visant à influencer les politiques de transformation par le biais de l'intégration régionale, du commerce, de l'investissement, de l'agriculture, des chaînes de valeur, de la gestion foncière, de l'industrialisation, de l'énergie et du développement infrastructurel. Le présent rapport met en lumière les réalisations de la Division au cours de cette période.

II. Réalisations

A. Politique et gouvernance foncières

2. La CEA a fourni un appui technique aux ministères et aux départements chargés des affaires foncières dans 17 pays afin de réformer leurs politiques et leurs programmes fonciers.

* E/ECA/CRCI/10/1

3. La CEA a facilité l'intégration des questions de gouvernance foncière agricole au sein des programmes d'institutions continentales et régionales africaines dans six États membres,¹ en vue d'incorporer les enjeux des régimes fonciers et de la gouvernance foncière dans les stratégies agricoles et les plans d'investissement nationaux. Par conséquent, les stratégies agricoles et les plans d'investissement nationaux ont été examinés et des possibilités d'action pour l'intégration de la gouvernance foncière ont été identifiées dans quatre pays². De ce fait, les questions de gouvernance agricole figurent désormais en bonne place dans les programmes de l'Union africaine, de la CEA et de la Banque africaine de développement (BAD). Les initiatives clés incluent le forum de haut niveau sur l'autonomisation de femmes, tenu en parallèle de la vingt-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, la dixième session du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique de la CEA et la cinquième session de la Commission statistique pour l'Afrique. S'y ajoutent les études sur le régime foncier réalisées par le Centre africain des ressources naturelles de la BAD.

4. La CEA, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, a lancé la mise en œuvre de l'initiative visant à allouer 30 % des terres, avec titre foncier, aux femmes d'ici à 2025. Cette initiative appuie les efforts des États membres en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de la transformation inclusive des économies africaines.

5. La CEA a organisé un séminaire de sensibilisation sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique à l'attention des chefs traditionnels. À la suite du séminaire, ces derniers ont décidé de créer une plateforme continentale sur la gouvernance foncière, le Forum des autorités africaines traditionnelles, afin d'améliorer l'engagement positif des autorités traditionnelles dans l'amélioration de la gouvernance des investissements fonciers à grande échelle, de défendre les droits fonciers des femmes et de veiller à ce que les communautés locales tirent parti du régime foncier.

6. La CEA renforce les capacités des universités et des institutions d'enseignement supérieur africaines par la mise en place d'un réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique. La Commission a établi des projets de lignes directrices sur l'élaboration des programmes relatifs à la gouvernance foncière afin de garantir que des experts et des professionnels qualifiés dans le domaine foncier répondent au mieux aux réalités de l'Afrique. Les lignes directrices seront présentées pour adoption à la prochaine réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement.

7. La CEA, par l'intermédiaire du programme foncier à l'attention des communautés économiques régionales de l'Initiative sur les politiques foncières, a apporté son concours à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour l'aider à intégrer la gouvernance foncière dans sa stratégie et son plan quinquennaux. La CEA a continué de soutenir l'IGAD dans la mise en œuvre de sa stratégie par le biais d'un programme foncier conjoint triennal.

8. La CEA a organisé des sessions de formation sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique à l'attention de juristes, de hauts fonctionnaires chargés des investissements et de parlementaires. Les documents de formation ont été élaborés sur la base des principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle de l'Union africaine.

9. La CEA a récemment achevé une étude sur les enjeux fonciers, l'ethnicité et les conflits en Afrique. Cette étude a bénéficié du concours d'experts d'États membres, de groupes de réflexion, d'universités et de communautés

¹ Côte d'Ivoire, Madagascar, Malawi, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

² Madagascar, Malawi, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

économiques régionales. L'étude devrait améliorer la compréhension par les États membres du lien entre les enjeux fonciers, l'ethnicité et les conflits et diffuser les meilleures pratiques de prévention et de règlement des conflits fonciers en Afrique.

10. La CEA a lancé un projet pilote de suivi et d'évaluation des régimes fonciers en Afrique. Le projet, qui couvre 12 pays, vise à collecter des données sur la gouvernance foncière, renforcer les capacités des États membres et poser les bases de la présentation de rapports périodiques factuels à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, conformément à la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique de l'Union africaine.

B. Sécurité alimentaire et agriculture

11. À l'heure actuelle, l'une des principales priorités consiste à réaliser les deux premiers objectifs de développement durable et le sous-objectif 13 de l'aspiration 1 de l'Agenda 2063, lesquels engagent l'Afrique à surmonter ses défis de transformation agricole et rurale. La réalisation de ces objectifs nécessite de dynamiser immédiatement la productivité agricole, la compétitivité et la croissance des revenus afin d'augmenter la production de nourriture, de créer plus de valeur ajoutée et d'améliorer de manière plus décisive l'innovation et la durabilité dans le domaine agricole, tout en freinant l'épuisement rapide de ses ressources naturelles limitées. Dans ce contexte, la CEA a élaboré un document phare intitulé « Repenser la transformation agricole et rurale de l'Afrique dans le nouveau contexte mondial : défis, opportunités et choix politiques ». Ce rapport identifie cinq conditions essentielles à la réussite de la transformation agricole, qui est elle-même une condition cruciale pour éradiquer la pauvreté et la faim, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable 1 et 2. En outre, le rapport recense des exigences structurelles et institutionnelles clés, ainsi que les différents moyens d'intervention permettant de concrétiser les changements structurels et institutionnels aux niveaux national, sous-régional ou continental, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 8.

12. La CEA a également établi, entre autres notes stratégiques, un rapport sur la nécessité de repenser les systèmes de production des produits alimentaires et agricoles stratégiques, qui propose d'examiner sous un angle nouveau la production agricole et alimentaire en Afrique. Ce document vise à formuler des recommandations concrètes, assorties de bonnes pratiques dont la mise en œuvre concertée et élargie permettra de hisser l'Afrique au rang d'exportateur net, de producteur mondial de nourriture et de centre international d'échanges alimentaires dans le contexte de l'Agenda 2063, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable 1 et 2.

13. Pour promouvoir la cause du secteur privé, les petites et moyennes entreprises africaines doivent jouer un rôle plus important dans le développement et la promotion du secteur agro-industriel et des chaînes de valeur régionales. La Section de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et des questions foncières de la CEA a terminé l'élaboration d'un rapport phare sur la voie à suivre pour développer le secteur agro-industriel grâce aux chaînes de valeur régionales en Afrique. Dans le rapport, une attention particulière est accordée à la question de savoir comment faire preuve d'un bon sens de l'innovation et définir correctement les priorités dans le but d'augmenter le taux de survie des petites et moyennes entreprises émergentes dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Il est indéniable que le futur de l'agriculture en Afrique passe par le développement d'un secteur privé centré sur le développement agro-industriel et le renforcement des chaînes de valeur et des groupes agro-industriels.

14. Afin de promouvoir le commerce intra-africain de produits agricoles de haute valeur, la Section de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et des questions foncières a réalisé, grâce à un projet financé par le Compte de l'ONU

pour le développement, une étude à l'échelle du continent visant à évaluer les possibilités de mise en place de chaînes de valeur agricoles et de groupes agro-industriels coordonnés et intégrés au niveau régional. L'étude, qui couvre 16 pays, passe en revue les contraintes, les défis et les possibilités concernant la promotion de ces groupes. La CEA a organisé un atelier de validation en octobre 2016 pour examiner les conclusions des évaluations initiales des chaînes de valeur régionales du riz, du maïs et du bétail. Les participants à l'atelier ont recensé les possibilités d'intégration des chaînes de valeur régionales et mesuré le potentiel qu'offrent les groupements agro-industriels pour dynamiser les investissements et les échanges intra-africains de produits agricoles et alimentaires de valeur élevée ou moyenne.

15. La CEA a également tenu un atelier de formation complémentaire en novembre 2016 afin de renforcer la capacité des décideurs clés et des autres acteurs des chaînes de valeur à promouvoir et à développer les chaînes de valeur agricoles intégrées et les groupes agro-industriels. Il s'agissait aussi de faire la promotion d'un colloque visant à élargir la base de connaissances grâce à l'échange d'idées, de données d'expérience et d'innovations sur l'amélioration de la transformation agricole en faveur de la croissance inclusive en Afrique. Les activités réalisées dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 8 et 9 en améliorant l'accès à la nourriture, en encourageant la croissance inclusive et en accélérant le développement du secteur agro-industriel.

16. La CEA a également collaboré avec la Commission de l'Union africaine pour valider la stratégie agro-industrielle continentale et le plan de mise en œuvre, élaborer une structure et un plan d'activités pour un organe continental chapeautant le secteur agro-industriel et contribuer à l'élaboration du cadre d'intensification du commerce intra-africain et de promotion de la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. La mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'application permettra la création d'une plateforme pour une participation plus forte du secteur privé au développement agro-industriel du continent.

17. En appui à la mise en œuvre accélérée de la stratégie agro-industrielle continentale, la CEA a organisé en décembre 2016 un colloque de haut niveau sur la mise en place conjointe de chaînes de valeur régionales axées sur l'agriculture et la micro-industrialisation au service de la transformation de l'Afrique. Grâce à ce colloque, la CEA a pu influencer le discours politique sur une agriculture transformatrice en Afrique. Les conclusions et les recommandations issues du colloque ont permis à la CEA, à la Commission de l'Union africaine, à la BAD et à d'autres partenaires de contribuer à l'établissement des priorités et aux préparatifs du lancement d'un programme commun de mise en œuvre qui prend en compte l'évolution des besoins de toutes les parties prenantes afin de concrétiser une aspiration attendue depuis fort longtemps, à savoir une intégration efficace et productive ouvrant la voie à une augmentation des gains partagés et de la prospérité.

C. Commerce régional et international

18. La Division de l'intégration régionale et du commerce a donné la priorité aux activités de soutien à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) d'ici fin 2017. La CEA, par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques commerciales, a joué un rôle significatif dans l'élaboration du modèle d'accord pour la mise en place de la ZLEC, sur mandat de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunie à Kigali en juillet 2016. Ce modèle est une contribution précieuse au processus de négociation de la ZLEC et couvre le commerce des biens et des services ainsi que les investissements. Son but est de servir de texte de négociation et d'influencer la teneur de l'accord sur la ZLEC. Le Centre a

apporté des contributions techniques substantielles aux réunions du Forum de négociation de la ZLEC, notamment une analyse des modalités de négociation des droits de douane qui a influencé la décision, prise lors de la vingt-neuvième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, de libéraliser les droits de douane à hauteur de 90 %, en plus des listes de produits sensibles et des listes d'exclusions.

19. Le Centre africain pour les politiques commerciales a également publié des documents techniques qui ont enrichi le dialogue stratégique et les débats d'orientation que la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine a tenus en 2017 sur la ZLEC, les possibilités d'action pour l'après-AGOA (Loi des États-Unis sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique), l'investissement, les accords de partenariat économique, le Brexit³ et les accords commerciaux mégarégionaux. La CEA continue de participer aux travaux de l'équipe spéciale continentale sur la ZLEC et soutient donc la Commission de l'Union africaine et les États membres au cours des négociations. La CEA a également publié une étude d'impact préalable de la ZLEC sur les droits de l'homme conjointement avec la Fondation Friedrich-Ebert à Genève et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

20. Le Centre africain pour les politiques commerciales a réuni des experts des communautés économiques régionales et du secteur privé, ainsi que des représentants des milieux universitaires, des partenaires de développement, de la Commission de l'Union africaine et de la CEA afin d'examiner le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain. Le débat a porté sur les efforts actuels de suivi et d'évaluation et la voie à suivre pour la création d'un cadre cohérent de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités continentales identifiées dans le Plan d'action. Les participants ont avalisé la mise en place d'une stratégie régionale de suivi des indicateurs clés, qui s'appuie sur le travail des communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes et établit une chaîne de responsabilités claire pour la communication des données.

21. Le rapport « État de l'intégration régionale en Afrique VII », qui a pour thème « Innovation, compétitivité et intégration régionale », a été finalisé et publié en mars 2016. Il examine la relation entre ces trois éléments et met en lumière la question de l'amélioration de l'innovation et de la compétitivité dans le contexte des politiques et des stratégies de développement en Afrique. Les bureaux sous-régionaux de la CEA ont également lancé le rapport afin qu'il soit largement distribué, en plus d'être disponible en ligne⁴.

22. En juillet 2016, le Centre africain pour les politiques commerciales a lancé un des rapports phares de la CEA, l'Indice de l'intégration régionale en Afrique, qui fournit des données sur l'état d'avancement de l'intégration régionale sur le continent. L'indice vise à offrir un moyen de suivre les progrès des diverses dimensions de l'intégration régionale, notamment le commerce, la circulation des personnes, les capacités de production, l'intégration monétaire et financière et les infrastructures. Il propose un outil de facilitation des discussions techniques factuelles et du dialogue de haut niveau sur l'intégration régionale en Afrique. La CEA, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et la BAD, prépare une deuxième édition, qui inclura plusieurs améliorations de la méthodologie.

23. Le travail de la CEA concernant l'Indice de l'intégration régionale en Afrique a eu une influence au-delà du continent. La Banque asiatique de développement en a utilisé la méthodologie, en l'améliorant quelque peu, pour l'élaboration d'un indice d'intégration régionale Asie-Pacifique. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique envisage

³ Décision du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de quitter l'Union européenne. « Brexit » est un mot-valise emprunté à l'anglais formé de « Britain » (Grande-Bretagne) et « exit » (sortie).

⁴ Voir <https://www.uneca.org/fr/publications/Etat-de-lintegration-regionale-en-afrique-vii>.

également de mettre en place son indice d'intégration régionale, en tirant parti des expériences de la CEA et des autres commissions économiques régionales.

24. Les recherches analytiques visant à renseigner la prise de décisions ont continué, et ont donné lieu à la publication de documents importants sur les accords commerciaux mégarégionaux, le commerce et les changements climatiques, le commerce et le Programme 2030. Les recherches sur les accords commerciaux mégarégionaux ont mis en lumière le lien entre ce type d'accord et les programmes d'intégration continentale, comme la ZLEC. Les conclusions des recherches et d'autres documents élaborés par le Centre africain pour les politiques commerciales ont également servi de matériel de formation à l'occasion d'ateliers à l'attention d'experts commerciaux et de décideurs africains. Le Centre a dispensé des formations sur le commerce et le genre, ainsi que sur la modélisation et l'analyse des politiques commerciales en vue de renforcer les capacités des États membres dans ces domaines.

25. La CEA, conjointement avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et la Banque africaine d'import-export, a organisé la première Semaine africaine du commerce en 2016. Il s'agit d'une nouvelle plateforme panafricaine visant à faire progresser le dialogue sur le commerce intra-africain entre les différentes parties prenantes. À l'avenir, la Semaine africaine du commerce, en tant que plateforme multipartite de concertation sur les questions thématiques de politique commerciale en Afrique, aidera à favoriser une compréhension commune des enjeux entre les différentes parties prenant part à l'élaboration des politiques commerciales.

D. Développement industriel et infrastructurel

26. Concernant le développement industriel, la CEA a répondu à des demandes d'appui technique en matière d'élaboration de politique industrielle d'États membres africains et de communautés économiques régionales, notamment de la Guinée, du Sénégal et du Swaziland, ainsi que de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Un examen du paysage des politiques industrielles et du secteur pharmaceutique en Afrique a été réalisé. Il ressort de cette étude que l'industrialisation de l'Afrique continue de se heurter à de nombreux écueils, notamment à un environnement économique médiocre, à une faible participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques, à un manque d'infrastructures adéquates et à un accès limité au financement. L'étude souligne également quelques bonnes pratiques et propose des recommandations aux décideurs en Afrique. La CEA a commandé une étude sur la stimulation de la croissance du tourisme africain grâce à la convergence des politiques en matière d'aviation et de tourisme. Plusieurs facteurs liés à l'environnement réglementaire défavorable brisant la croissance de ces deux secteurs ont été identifiés dans l'étude, qui contient également des propositions de stratégies collectives et efficaces pour surmonter ces difficultés. Ces produits de recherche continuent d'orienter le développement industriel des pays africains. La CEA utilisera les conclusions des études pour amener les décideurs et les parties prenantes à participer ensemble à l'élaboration des politiques industrielles.

27. La première réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le transport, les infrastructures, l'énergie et le tourisme s'est tenue au Togo en avril 2017. À cette occasion, la CEA a contribué aux débats d'orientation sur la feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Plan d'action sur la sécurité routière en Afrique. Par conséquent, la CEA et la Commission de l'Union africaine, ainsi que le Programme de politiques de transports en Afrique, ont été chargés d'élaborer un ensemble minimal d'indicateurs de sécurité routière afin de garantir la comparabilité des données entre pays africains. La CEA a également offert un appui technique qui a engendré la création du marché unique du transport aérien en Afrique en juin 2017 et la révision des fonctions et des responsabilités de l'organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro.

28. Des partenariats de collaboration ont permis à la Division de l'intégration régionale et du commerce d'obtenir des résultats significatifs. Le partenariat fécond entre la CEA, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et l'Université de Johannesburg a abouti au lancement d'un programme de maîtrise en politique industrielle d'une durée de deux ans.

29. Grâce au partenariat avec la Commission de l'Union africaine, les États membres ont désormais une meilleure compréhension de l'état de mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique et des questions qui exigent une intervention immédiate, notamment le manque de données précises et à jour.

30. Travaillant de concert avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la CEA a concrétisé un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement, qui porte sur la mise en œuvre d'un programme de biocarburant pour des usages domestiques et le secteur des transports. Ce projet a permis d'améliorer la compréhension du rôle des bioénergies dans les plans énergétiques des pays africains.

31. La CEA a grandement contribué à l'étude de la question relative à la politique industrielle et à la transformation structurelle en élaborant un document de travail pour une réunion de haut niveau ayant pour thème « L'Afrique et l'Amérique latine à la croisée des chemins : aborder la transformation structurelle dans le nouveau paysage mondial ». Cette réunion a mis en lumière la coopération entre la CEA, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour mieux faire comprendre les défis stratégiques dans le domaine de la transformation de la production et du développement.

32. En 2016, la CEA a élaboré une méthodologie de localisation des technologies énergétiques visant à dynamiser le potentiel manufacturier du continent. Les technologies des énergies renouvelables sélectionnées sont celles ayant une longue chaîne de valeur et qui pourraient jouer un rôle significatif dans le développement rural. Ces technologies incluent la bioénergie (biomasse), l'énergie solaire photovoltaïque et les technologies d'énergie hydraulique à petite échelle. L'utilisation de cette méthodologie pourrait stimuler le potentiel manufacturier de l'Afrique.

33. La réunion régionale conjointe de la CEA et du Conseil économique et social sur les innovations pour le développement des infrastructures et la promotion de l'industrialisation durable s'est tenue à Dakar le 26 mars 2017. Des spécialistes du sujet chevronnés et expérimentés se sont réunis pour discuter des questions clés, des enseignements tirés, des expériences et des solutions possibles concernant les défis et opportunités identifiés. Ils ont mis l'accent sur la contribution du développement infrastructurel et de l'industrialisation à la croissance économique et à l'éradication de la pauvreté, en particulier grâce à l'intégration régionale et l'emploi.

34. La CEA a rédigé un chapitre sur l'Afrique pour le Cadre de suivi mondial concernant l'objectif de développement durable 7 (sur l'énergie). Le Cadre propose un aperçu factuel des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 7 aux niveaux régional, national et international pour atteindre les buts énoncés dans l'initiative Énergie durable pour tous. Il offre donc aux décideurs des mises à jour régulières des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans le cadre des efforts visant à atteindre les cibles de l'objectif 7.

35. La CEA a récemment réalisé une étude sur la promotion du développement infrastructurel en faveur de l'industrialisation de l'Afrique. Ce produit du savoir présente la position de la CEA sur la transformation structurelle de l'Afrique grâce à la croissance économique inclusive et à l'industrialisation durable, ainsi que sur le rôle important des infrastructures dans ce processus. L'analyse révèle un lien direct entre le niveau, le type et les modèles d'industrialisation et les infrastructures économiques actuelles, en particulier le transport (routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien),

l'énergie et les technologies de l'information et de la communication. Le consensus est que la bonne qualité des infrastructures économiques en Afrique est essentielle au développement industriel du continent.

36. Ce consensus est illustré par les efforts actuels centrés sur l'interconnexion de l'Afrique par le biais de l'amélioration des infrastructures dans tout le continent. Par exemple, il est reconnu dans le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) que le continent ne peut pas réaliser ses objectifs de développement, d'industrialisation et de commerce si les infrastructures actuelles ne sont pas améliorées. L'étude explore le rôle des infrastructures dans l'industrialisation, ainsi qu'une double causalité : d'un côté, comment les infrastructures contribuent à la production industrielle, et d'un autre côté, comment l'ambition industrielle peut ouvrir la voie à un développement infrastructurel ciblé.

37. La CEA, conjointement avec l'Association internationale de l'hydroélectricité, a accueilli le Congrès mondial de l'hydroélectricité, un des rassemblements les plus importants des décideurs et des professionnels de l'hydroélectricité, à Addis-Abeba en mai 2017. Le principal objectif du Congrès était de réunir les initiatives des gouvernements, des entreprises, des bailleurs de fonds et de la société civile afin d'améliorer la production d'hydroélectricité et, au final, de favoriser le développement pour tous.

E. Politique d'investissement

38. Dans le domaine de la politique d'investissement, la CEA a lancé une étude sur les politiques et les traités d'investissement bilatéraux en Afrique lors de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue en 2016. L'étude a influencé le dialogue de haut niveau sur l'expérience africaine avec ce type de traité et la nécessité d'envisager de les revoir et de les renégocier afin de prendre en compte les priorités et les stratégies nationales de développement. L'étude a également mis en lumière le besoin de coordination entre les décideurs gouvernementaux et les acteurs du secteur privé dans la négociation des nouveaux traités et dans l'examen du système actuel de règlement des différends entre investisseurs et États. Diverses activités de diffusion ont eu lieu dans le but d'appuyer les mécanismes de décision régionaux et de sensibiliser aux principaux défis stratégiques mis en lumière dans l'étude, notamment une réunion organisée par le secrétariat de la SADC pour revoir son modèle de traité d'investissement bilatéral. L'étude a également été présentée lors de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), tenue à Nairobi en juillet 2016.

39. Comme suite à la demande que le Gouvernement namibien a adressée au Secrétaire exécutif, la CEA a établi un document sur la politique étrangère de la Namibie, présenté lors d'une conférence d'examen de la politique étrangère du pays tenue à Windhoek en juillet 2016. Le document a servi de contribution aux débats d'orientation sur le développement des secteurs industriels du pays pour la dynamisation du commerce et des investissements directs étrangers, entre autres choses.

40. La CEA a également mené des activités de plaidoyer en appui au dialogue continental sur l'investissement. La conception d'un code d'investissement panafricain visant à harmoniser les réglementations actuelles sur les investissements en Afrique figure parmi les initiatives continentales en faveur de l'augmentation des investissements. Ce code sera un instrument puissant qui pourrait être utilisé dans les négociations de la ZLEC, en vue de concevoir une réglementation continentale des investissements qui soit plus cohérente. Les ministres du commerce africains, réunis à Addis-Abeba les 29 et 30 novembre 2016, ont recommandé de présenter le code au Forum de négociation de la ZLEC afin de veiller à son harmonisation avec le chapitre relatif aux investissements qui figurera dans l'accord de la ZLEC et de

permettre d'autres effets de synergie⁵. Donnant suite à cette recommandation, la CEA a organisé, le 30 novembre 2016, une table ronde sur la ZLEC et la réglementation des investissements pour l'Afrique au cours de la Semaine africaine du commerce. Les participants à cette table ronde, représentant divers États membres, les milieux universitaires et la société civile, se sont penchés sur la contribution potentielle de la ZLEC et la question de savoir comment l'accord sur les investissements envisagé en vertu du code pourrait être pleinement réalisé.

41. La CEA, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, a organisé une manifestation parallèle à la dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, à Dakar le 26 mars 2017. Cette manifestation parallèle portait sur l'harmonisation du code d'investissement panafricain avec le chapitre relatif aux investissements qui figurera dans l'accord sur la ZLEC. Au cours de la réunion, des représentants des États membres, des banques centrales, des organismes des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des milieux universitaires, du secteur privé et de la société civile ont discuté des possibilités d'harmonisation des deux instruments.

42. La Division de l'intégration régionale et du commerce a également consacré des efforts à l'élargissement de la base analytique concernant les questions d'investissement afin de faciliter et d'éclairer l'élaboration des politiques en Afrique. Deux études, réalisées à la demande des ministres du commerce africains, ont été présentées lors d'une réunion d'experts préalable à la dixième Conférence des ministres. La première se concentre sur les moteurs de la dynamisation des investissements intra-africains. La seconde porte sur les liens entre les conventions relatives à la double imposition et les traités d'investissement bilatéraux en Afrique. Ces études analytiques et d'autres produits du savoir peuvent aider à faciliter et à éclairer les processus d'élaboration des politiques sur le continent, comme le dialogue continental sur l'investissement.

43. En matière d'assistance technique et de services consultatifs, une réunion d'experts organisée à Dakar en décembre 2016, en collaboration avec l'IDEP, a donné l'occasion de dispenser une formation sur la mobilisation des ressources intérieures et les investissements en Afrique. Des responsables gouvernementaux africains ont ainsi suivi deux modules de formation visant à améliorer leur compréhension des questions d'investissement.

44. En outre, la Guinée et le Nigéria ont bénéficié d'une assistance technique adaptée à leurs besoins en matière de renforcement des capacités. L'appui apporté à la Guinée a concerné l'élaboration d'une lettre d'orientation relative à la promotion du secteur privé et d'une charte nationale pour les petites et moyennes entreprises. Quant au Nigéria, la Division de l'intégration régionale et du commerce a contribué à des travaux analytiques sur le développement de ses petites et moyennes entreprises.

45. La CEA a participé à l'élaboration de guides d'investissement électroniques (iguides) en partenariat avec la CNUCED. Le Malawi et la Zambie ont bénéficié d'un soutien technique pour l'élaboration de leurs iguides. Les activités visant à fournir un appui similaire à la République démocratique du Congo et au Nigéria sont en cours. Les iguides sont des instruments fournissant des informations pertinentes, à jour et centralisées à l'attention des investisseurs actuels et potentiels dans le but d'aider à attirer plus d'investissements en faveur du développement et de la transformation structurelle de l'Afrique.

⁵ Union africaine, *Rapport de la deuxième réunion des ministres du commerce de l'Union africaine*, Addis-Abeba, 29 et 30 novembre 2016 (AU/TI/MIN/2/REPORT/FINAL, section D, paragraphe Ii).

46. La Division de l'intégration régionale et du commerce a également contribué à un rapport de l'Union africaine présenté au forum de partenariat entre les États-Unis et l'Afrique subsaharienne tenu en janvier 2016. La CEA a fourni un résumé des recommandations et des choix stratégiques sur les manières dont la relation en matière de commerce et d'investissement entre les États-Unis et l'Afrique pourrait favoriser l'intégration économique régionale de l'Afrique. Les conditions d'éligibilité dont est assortie l'AGO (loi des États-Unis sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) ont été mises en évidence, notamment l'élimination des obstacles aux investissements des États-Unis pour parvenir à une situation d'égalité entre les investisseurs africains, en particulier les petites et moyennes entreprises, et les investisseurs des États-Unis dans le but de permettre aux protagonistes des deux camps de commercer efficacement.

47. Enfin, la Division a travaillé sur une deuxième édition de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique. Cette publication fournit des informations et des données exhaustives sur l'intégration régionale en Afrique, notamment les réussites, les grandes étapes, les défis et les obstacles dans toutes les communautés économiques régionales. La deuxième édition a été lancée sur le site Web de la CEA après une révision et une actualisation approfondies, avec l'assistance des communautés économiques régionales⁶.

III. Défis et enseignements tirés

48. La planification synchronisée avec des partenaires clés est un défi dans certains cas. On peut surmonter ce défi en organisant des sessions de planification avec les partenaires clés, en renforçant les mécanismes de communication et en favorisant la participation à tous les niveaux. L'un des principaux enseignements est qu'une collaboration étroite avec les partenaires clés est essentielle pour atteindre les résultats escomptés. L'établissement de liens efficaces avec d'autres groupes de réflexion (par exemple la Banque mondiale et l'OCDE) et la société civile et une coopération étroite avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales sont les clés du succès.

49. Les États membres continuent d'éprouver des difficultés à comprendre les nouveaux enjeux continentaux et mondiaux et à y répondre. La qualité des données permettant de suivre les effets des politiques et d'évaluer les incidences des activités de la Division de l'intégration régionale et du commerce reste insuffisante. Pour relever ces défis, la Division doit renforcer ses capacités en tirant parti des partenariats avec d'autres institutions afin de développer les compétences des États membres dans le domaine de l'analyse et de la mise en œuvre des politiques.

IV. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

A. Commerce, coopération économique et intégration régionale

50. L'objectif de la Division de l'intégration régionale et du commerce est d'assurer entre les États membres une coopération et une intégration régionales qui leur permettent de faire face aux défis de la transformation structurelle de l'Afrique.

51. Pour atteindre cet objectif, le travail de la Division sera axé sur :

- a) le renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'assurer l'élaboration,

⁶ Des informations (en anglais et en français) sont disponibles à l'adresse <https://www.uneca.org/fr/oria>

l'exécution et le suivi de politiques et programmes visant à accélérer l'industrialisation, une attention particulière étant accordée aux infrastructures régionales, aux chaînes de valeur régionales, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture ;

- b) le renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'assurer l'élaboration, l'exécution et le suivi de politiques visant le commerce intra-africain et international, ainsi que de créer des conditions propices aux investissements ;
- c) le renforcement de la capacité des États membres d'assurer l'élaboration, l'exécution et le suivi de politiques et programmes fonciers qui garantissent des droits fonciers sûrs, respectueux de l'égalité entre les genres, et une utilisation et une gestion efficaces et rationnelles des terres dans une optique de développement durable.

V. Facteurs externes

52. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées si les communautés économiques régionales et les États membres sont disposés et prêts à mettre en œuvre les recommandations formulées dans les études et les publications analytiques de la Division de l'intégration régionale et du commerce ; si les États membres et les décideurs nationaux et régionaux continuent de soutenir les efforts de la CEA visant à intégrer les politiques d'intégration régionale, de commerce, de développement infrastructurel et des ressources naturelles dans les politiques nationales et régionales ; et si les États membres parviennent à conclure les négociations commerciales internationales et les pays développés continuent d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

VI. Produits de l'exercice biennal 2018-2019

53. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, la Division de l'intégration régionale et du commerce livrera de nombreux produits :

A. Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire)

Service fonctionnel des réunions :

- 1. Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (deux) ;
- 2. Comité de la coopération et de l'intégration régionales (un) ;

Documentation destinée aux organes délibérants :

- 3. Coopération et intégrations régionales (un) ;
- 4. Rapport sur les mesures prises par les États membres pour créer les conditions d'une concurrence équitable pour les investissements intra-africains, en vue d'un partage des meilleures pratiques (un) ;
- 5. Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire en Afrique (un) ;
- 6. Rapport actualisé sur l'état du commerce international et intra-africain (un) ;
- 7. Rapport présentant un regard nouveau sur les politiques, les législations et les institutions pour le développement industriel en Afrique (un) ;

8. Rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques foncières en Afrique (un) ;

Groupes spéciaux d'experts :

9. Possibilités d'action pour créer les conditions d'une concurrence équitable pour les investissements intra-africains grâce à la mise en place d'une zone commune d'investissement dans le cadre de la ZLEC (un) ;
10. Neuvième édition de l'État de l'intégration régionale en Afrique (un) ;
11. Transformer l'agriculture africaine grâce au renforcement de la résilience et à la gestion des risques (un) ;
12. Révision des politiques, législations et institutions dans la perspective du développement industriel en Afrique (un) ;
13. Harmonisation des politiques foncières pour promouvoir l'intégration régionale en Afrique (un).

B. Autres activités de fond (budget ordinaire)

Publications isolées :

14. Possibilités d'action pour créer les conditions d'une concurrence équitable pour les investissements intra-africains grâce à la mise en place d'une zone commune d'investissement dans le cadre de la ZLEC (un) ;
15. Transformer l'agriculture africaine grâce au renforcement de la résilience et à la gestion des risques (un) ;
16. Neuvième édition de l'État de l'intégration régionale en Afrique (un) ;
17. Révision des politiques, législations et institutions dans la perspective du développement industriel en Afrique (un) ;
18. Harmonisation des politiques foncières pour promouvoir l'intégration régionale en Afrique (un).

C. Brochures, prospectus, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation

19. Notes d'orientation sur l'état du secteur agro-industriel et la croissance industrielle (un) ;
20. Élaboration de guides électroniques sur les investissements (un) ;
21. Notes d'orientation, directives et outils sur les infrastructures, l'énergie et l'industrialisation en Afrique (un) ;
22. Études et notes d'orientation sur des questions commerciales thématiques internationales et intrarégionales (un) ;
23. Trousses d'information sur les activités du Centre africain pour les politiques commerciales (un) ;
24. Notes d'orientation sur les politiques et la gouvernance foncières (un) ;
25. Revue sur les politiques et la gouvernance foncières en Afrique (un) ;

Manifestations spéciales :

26. Forum africain sur le commerce (un) ;

27. Conférence sur les politiques foncières en Afrique (un).

D. Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)

Formations de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :

28. Programme de formation, en collaboration avec l'IDEP, portant sur l'économie commerciale, l'intégration régionale et le renforcement des capacités dans la perspective de la Zone de libre-échange continentale, les politiques commerciales et la transformation structurelle, l'aide au commerce, et la modélisation commerciale de base, intermédiaire et avancée (deux) ;
29. Dialogue africain de haut niveau sur la politique commerciale (un) ;
30. Formation des parties prenantes aux politiques et à la gouvernance foncières (un).

Projets opérationnels :

31. Appui analytique au Programme de développement des infrastructures en Afrique de l'Union africaine (un) ;
32. Appui analytique à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (deux) ;
33. Programme de politiques de transport en Afrique (un) ;
34. Objectif de développement durable 7 (Cadre de suivi mondial) (deux) ;
35. Mise en œuvre de l'initiative « Industrialiser l'Afrique » (un) ;
36. Administration de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique (deux) ;
37. Programme foncier de l'Union africaine visant à renforcer la capacité des États membres et des organisations régionales et sous-régionales de concevoir et de mettre en œuvre des politiques foncières en Afrique par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques foncières (deux) ;
38. Programme de l'Union africaine pour l'intensification du commerce africain et le renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales dans le but d'accroître la part du continent dans le commerce international par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques commerciales (deux).

E. Bourses et subventions

39. Universitaires invités, boursiers et stagiaires appelés à contribuer au renforcement des capacités d'analyse et de gestion des questions de politique commerciale (un) ;
40. Universitaires invités, boursiers et stagiaires appelés à contribuer au renforcement des capacités en matière de politiques foncières inclusives en Afrique (un) ;
41. Universitaires invités, boursiers et stagiaires appelés à contribuer au renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et programmes en lien avec l'industrialisation, les infrastructures, l'énergie, les investissements, l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique (trois) ;

42. Subventions à différentes institutions spécialisées dans la gestion des terres et le commerce, ainsi qu'à des universités, des États membres et d'autres parties prenantes (deux).
-